CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES – TERMES DE REFERENCE

Agence Française de Développement,
5, rue Roland Barthes,
75598 Paris Cedex 12- RCS PARIS B 775 665 599-
téléphone: 00 33 (0)1 53 44 31 31

Concernant la prestation

Appui métier au Département des Risques Groupe / Division de Surveillance des Risques (DSR) de l'AFD. (Expertise quantitative et gestion des risques (DSR-EMP))

SOMMAIRE

ARTICLE 1. Présentation de L'AFD 3
ARTICLE 2. Présentation du Service Prescripteur 3
ARTICLE 3. Contexte et objectif de la mission 5
ARTICLE 4. Objet du marché 5
ARTICLE 5. Prestation attendue dans le cadre de la présente consultation 6
5.1 Détail de la prestation attendue 6
5.2 Modalités et exigences particulières de réalisation 6
5.3 Conditions de livraison / d'exécution/interlocuteurs 6
5.4 Méthodologie attendue 6
5.5 Durée estimée de la prestation et Etapes intermédiaires/délais d'intervention etc. 7
5.6 Livrables attendus 7
5.7 Compétences attendues du Prestataire 7
ARTICLE 6. Validation des livrables par l'AFD 8
6.1 Process de validation des livrables 8
6.2 Critères de validation des livrables 8
ARTICLE 7. Contraintes imposées par l'AFD 8
7.1 Usage de la langue française 8
7.2 Accès du personnel du prestataire 9
ARTICLE 8. Moyens mis à disposition du Prestataire 9
ARTICLE 9. Planning prévisionnel de la prestation 9

ARTICLE 1. **Présentation de L'AFD**

Etablissement public au cœur du dispositif français de coopération, l'Agence Française de Développement (AFD) agit depuis plus de soixante-dix ans pour **lutter contre la pauvreté** et **favoriser le développement** dans les **pays du Sud**. Elle soutient également le dynamisme économique et social des **Outre-mer.**

Au moyen de **subventions,** de **prêts,** de **fonds de garantie** ou de **contrats de désendettement et de développement,** elle finance des projets, des programmes et des études et accompagne ses partenaires du Sud dans le **renforcement de leurs capacités.**

L'AFD finance et accompagne des projets et programmes de développement qui soutiennent une croissance économique plus durable et partagée, améliorent les conditions de vie des plus pauvres, contribuent à la préservation de la planète et aident à stabiliser les pays fragiles ou en sortie de crise.

Ses équipes, basées à Paris, Marseille et dans son réseau de **soixante-douze agences** et représentations dans les pays en développement et dans les **Outre-mer français** , lui permettent d'offrir à ses partenaires des financements, des instruments d'analyse et de couverture du risque et une ingénierie de formation et de renforcement des capacités.

Sa filiale **Proparco** soutient les investissements privés.

L'AFD collabore également avec les réseaux académiques français et internationaux pour alimenter les débats et réflexions prospectives sur le développement.

Elle assure la gestion du **Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)** , qui cofinance des projets conciliant environnement et développement.

L'ensemble des informations relatives à l'AFD, et notamment sa Charte d'Ethique que le prestataire est fortement invité à consulter, est accessible sur le lien suivant : www.afd.fr.

ARTICLE 2. **Présentation du Service Prescripteur**

La mission d'assistance présentée dans ce document est proposée par le Département des Risques Groupe (DRG) / Division de Surveillance des Risques (DSR) de l'AFD.

Le Département Gestion des Risques Groupe (DXR/DRG) de l'AFD est chargé de la mesure, de la surveillance et de la maîtrise des risques financiers du groupe (risque de crédit, de contrepartie, de marché, de taux d'intérêt global, de liquidité). Il fournit à la Direction générale ainsi que, autant que de besoin, aux instances de Gouvernance du groupe, une information transparente et pertinente sur la situation des risques pour l'ensemble du groupe (y compris PROPARCO, et autres filiales et participations). Il contribue à l'élaboration et vérifie le respect des politiques de surveillance des risques financiers décidées par le Conseil d'administration et la Direction Générale, et est garant de la conformité des pratiques avec la réglementaire bancaire et prudentielle applicable sur son périmètre.

Au sein de ce département, la Division Surveillance des Risques (DSR) réalise le suivi régulier des risques du Groupe en situation et en perspective, en organisant et en assurant le secrétariat du Comité des risques AFD et en rapportant à la Direction, au Comité des Risques Groupe et au Conseil d'administration. Elle définit le cadre d'intervention en risques et veille à son respect.

Elle est organisée en 3 structures qui correspondent à ses champs d'activité :

- Le pôle Suivi des Risques Groupe et reporting (SRG) : qui réalise le suivi des risques de crédit de l'AFD et la surveillance de ses filiales et participations ; en assurant le reporting et l'animation des Comités des risques ; et notamment le suivi des indicateurs de risques et des limites ;
- Le pôle Risque de Marché et gestion de Bilan (RMB) : qui est en charge de l'élaboration des limites et des contrôles de second niveau relatifs au suivi de la gestion de bilan et des risques de marché ;
- Le pôle Etudes, Modélisation et Prospective (EMP) : qui réalise des études statistiques afférentes à l'utilisation des modèles et paramètres de risques entrant dans la détermination de la tarification des opérations et du provisionnement collectif et réalise les projections du coût du risque.

Outre ses deux managers, le responsable de division et son adjoint, la division DSR est composée de trois responsables de pôles et de quinze collaborateurs.

Les missions principales de la Division sont les suivantes :

- Organisation et suivi des Comités des risques
- Participation aux études et analyses produites en assurant la conformité réglementaire
- Supervision de la surveillance du risque de crédit
- Supervision de la surveillance des risques ALM et marché
- Supervision des filiales et des activités ad hoc
- Présentation des travaux en Comité des risques
- Contribution aux rapports de communication règlementaire
- Communication sur les risques auprès des parties prenantes : direction générale, CAC, régulateur
- Contribution aux chantiers transversaux (levée de recommandation IGE, ACPR, contribution chantier SDSI, …).

ARTICLE 3. **Contexte et objectif de la mission**

La mission de conseil interviendra en appui du pôle EMP (Etude Modélisation et Prospective).

Le pôle est actuellement composé de trois collaborateurs et d'un responsable. Il est en charge de travaux de modélisation, d'analyse et de pilotage des risques pour le compte de la Direction des Risques. L'équipe est régulièrement sollicitée sur de nouveaux sujets, notamment dans le cadre de la participation de l'AFD à différentes instances telles que le comité exécutif du consortium Global Emerging Markets (GEMs). GEMs rassemble 27 banques multilatérales et bilatérales pour échanger, collecter et publier des données sur les risques de crédit. Les membres délivrent des données anonymisées au consortium GEMs : telles que les défauts de paiements sur les prêts accordés, la migration des notations de crédit des clients, les défauts de remboursement dans les économies en développement, etc. Au sein du groupe AFD, ces données sont transmises et utilisées par les collègues du pôle EMP aussi bien pour le portefeuille non-souverain de l'AFD, que pour celui de Proparco.

Par ailleurs, l'un des collaborateurs de l'équipe employé à 100% vient d'effectuer une mobilité interne. Il a été remplacé par une personne qui travaille à 70% et qui doit consacrer une période significative à l'appropriation progressive des sujets, des outils et des processus existants.

Le recours à une prestation de conseil vise ainsi à assurer la continuité des activités du pôle pendant cette période de transition, tout en permettant à l'équipe de poursuivre ses travaux sur les sujets en cours, de répondre aux nouvelles demandes et d'automatiser les outils.

Cette mission sera également l'occasion de faire évoluer certains outils et processus, notamment par l'automatisation de traitements existants et la refonte d'outils de modélisation, d'analyse ou de pilotage des risques.

ARTICLE 4. **Objet du marché**

Le présent marché a pour objet la réalisation de prestations d'expertise quantitative et de conseil en gestion des risques au bénéfice de la Direction des Risques de l'AFD.

Les prestations attendues visent à accompagner la division dans la conduite de ses activités de modélisation, d'analyse et de pilotage des risques, ainsi que dans l'évolution et la modernisation de ses outils et processus. Elles incluent notamment des travaux d'études quantitatives, de développement méthodologique, d'automatisation et d'industrialisation des traitements, ainsi que la refonte ou l'amélioration d'outils d'aide à la décision et de pilotage.

Le consultant interviendra en appui de l'équipe afin de renforcer sa capacité à conduire des travaux récurrents et des projets de transformation répondant aux enjeux croissants de la division.

ARTICLE 5. **Prestation attendue dans le cadre de la présente consultation**

5.1 Détail de la prestation attendue

La mission du consultant vise à :

- Assurer un appui opérationnel à l'équipe afin de garantir la continuité des activités pendant la période de transition liée au départ et à l'intégration du nouveau collaborateur ;
- Apporter un renfort sur les nouveaux sujets et projets stratégiques (dont l'activité GEMs) pour lesquels les capacités actuelles de l'équipe sont insuffisantes ;
- Identifier les pistes d'amélioration des outils et méthodes existants ;
- Concevoir et mettre en œuvre, en lien avec l'équipe, des évolutions ou refontes ciblées de certains outils permettant d'améliorer l'efficacité opérationnelle, la robustesse des traitements et la qualité des livrables ;
- Documenter les développements réalisés et assurer leur bonne appropriation par les membres de l'équipe.

5.2 Modalités et exigences particulières de réalisation

La personne ressource interviendra en appui du pôle EMP et/ou en fonction des besoins de la Division. Elle devra savoir faire preuve d'une grande adaptabilité pour être en capacité de gérer des appuis ponctuels sur l'une des tâches décrites en 5.1.

5.3 Conditions de livraison / d'exécution/interlocuteurs

Le marché sera exécuté à: Paris, 5 rue Roland Barthes 75598 Paris Cedex 12.

Sous la Responsabilité de : Sylvine GAUTHIER – Responsable de la division DRG/DSR

L'application du télétravail est déployée au sein du groupe AFD. La prestation devra s'adapter aux nécessités du service.

5.4 Méthodologie attendue

La méthodologie est indiquée dans l'offre technique du titulaire du marché.

5.5 Durée estimée de la prestation et Etapes intermédiaires/délais d'intervention etc.

La prestation se déroulera sur une durée prévisionnelle de 6 à 8mois.

5.6 Livrables attendus

Le titulaire du marché devra produire les éléments suivants :

Le Prestataire aura l'obligation de fournir un document de synthèse toutes les deux semaines (Support électronique) où devront apparaître les informations suivantes :

- Nombre de jours effectués
- Nom du processus métier sur laquelle l'intervention a porté (nombre de jours, tâches réalisées et livrables produits)
- Il devra également fournir les livrables qui lui seront demandés au cours de la mission dans les délais requis (fichier automatisé, fichier d'analyse, programme d'automatisation, modes opératoires, procédures, note d'analyses ; cette liste n'est pas exhaustive)

Une synthèse mensuelle de ces éléments sera jointe à la facture de fin de mois et servira de justificatif de facturation.

5.7 Compétences attendues du Prestataire

Le consultant devra être titulaire d'une formation supérieure de niveau Bac+5 (école d'ingénieurs, école de commerce avec spécialisation quantitative, master universitaire en finance, statistiques, mathématiques appliquées, data science ou domaine équivalent).

La mission requiert une expérience professionnelle significative de 7 à 10 ans dans le secteur financier, idéalement acquise au sein d'établissements bancaires, d'institutions financières de développement, de cabinets de conseil ou d'organisations financières internationales. Le consultant devra être familier des problématiques et travaux relevant d'une direction des risques ou d'une direction financière.

Au-delà de son expertise technique, il devra démontrer sa capacité à appréhender rapidement des problématiques variées, à s'adapter à un environnement institutionnel spécifique et à intervenir de manière autonome sur des sujets à la fois stratégiques et opérationnels.

Les compétences et aptitudes requises sont les suivantes :

- Maîtrise des méthodes quantitatives appliquées à la gestion des risques et à la finance ;
- Esprit d'analyse, sens critique et capacité à porter un regard critique sur les méthodologies, modèles et outils existants ;

- Capacité à concevoir, développer et faire évoluer des modèles, méthodologies ou outils d'analyse ;
- Maîtrise avancée d'Excel ;
- Maîtrise d'au moins un langage de programmation ou d'analyse de données (Python ou R) ;
- Capacité à intervenir sur un large spectre de sujets nécessitant à la fois une expertise quantitative approfondie et une bonne compréhension des enjeux métier ;
- Maîtrise de la réglementation et des enjeux réglementaires d'une direction des risques bancaires ;
- Forte autonomie dans la conduite des travaux confiés ;
- Excellentes capacités de synthèse, de communication et de restitution.
- Maîtrise de l'anglais professionnel à l'oral et à l'écrit.

Une expérience dans les domaines du risque de crédit, de la tarification, de la modélisation financière, de la projection des risques ou du pilotage des risques constituera un atout.

ARTICLE 6. Validation des livrables par l'AFD

6.1 Process de validation des livrables

Compte-tenu de l'objet du marché (appui ponctuel métier sur les tâches de production de données et d'analyses), la validation des livrables se fera au fil de l'eau, sous la forme d'une validation hiérarchique au niveau DRG/DSR ou DRG/DSR/EMP selon les échéances fixées pour la production des livrables mentionnés en 5.6. Il est attendu une forte réactivité du Prestataire pour prendre en compte les commentaires de l'AFD et proposer une nouvelle version du livrable dans les délais impartis de production. Le livrable ne sera validé que sur décision de l'AFD.

6.2 Critères de validation des livrables

- La qualité technique du livrable, jugée sur son contenu et sur sa forme ;
- La clarté et la lisibilité du livrable ;
- Le respect des délais ;
- Le respect du périmètre de la Prestation demandée.

ARTICLE 7. Contraintes imposées par l'AFD

7.1 Usage de la langue française

L'exécution du marché nécessite l'usage permanent de la langue française dans les rapports avec le maître d'ouvrage (documents, réunions, appels téléphoniques, courriers électroniques), notamment pour :

- La tenue ou la participation aux réunions,
- l'étude de mise au point, les validations préalables,
- les comptes rendus de suivi des fournitures livrées et des prestations exécutées,
- l'intégration des équipements fournis par l'AFD,
- la présentation de la vérification et du procès-verbal de réception,
- la mise en service et la remise de la documentation technique.

7.2 Accès du personnel du prestataire

Le Prestataire fournit, avant le début de la prestation, les renseignements nécessaires à l'établissement de laissez-passer permanents ou provisoires qui seront exigés, si besoin est, pour la circulation de son personnel dans les locaux de l'AFD.

ARTICLE 8. Moyens mis à disposition du Prestataire

Le prestataire disposera de l'ensemble des informations nécessaires à la bonne réalisation de ses missions.

Le prestataire s'engage à garder confidentielles la totalité des informations contenues dans les présents termes de référence ainsi que, le cas échéant, de toutes informations obtenues dans le cadre de sa mission. Il s'engage à ne faire aucune publicité ni déclaration à la presse concernant la mission sans le consentement de l'AFD. De même, il s'engage à ne pas mentionner l'AFD, ni la présente mission, à des fins publicitaires.

ARTICLE 9. Planning prévisionnel de la prestation

Jalons	Date
Démarrage de la prestation	2 janvier 2027